



*Commune des Avirons*

Extrait N° 6 / du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal

-----  
Séance ordinaire du 22 mars 2013

L'an deux mil treize, le 22 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

**NOTA :**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

02 AVR. 2013

que la convocation du Conseil a été faite le **14 mars 2013** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **21**.

Le Maire,



**Présents :** M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme LAMOLY Viviane - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée - Mme CADAS Isabelle - M. FRINGUE Mikaël - M. RIVIERE Raphaël - Mme BARET Liliane - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki

**Absent :** M. DENNEMONT Jean Daniel

**Procurations :** Mme MARCHAND Gladys a donné mandat à M. FRINGUE Mikaël - M. SERMANDE Jean-Pierre a donné mandat à M. MONDON René - Mlle ROMAINSTAL Géraldine a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - M. BADER Ricardot a donné mandat à Mme ZETTOR Jacqueline - M. CLOTAGATIDE Vincent a donné mandat à M. DENNEMONT Michel - M. REMY Michel a donné mandat à M. FERRERE Eric - Mme BETON Fernande a donné mandat à Mme CADERBY Colette

**Secrétaire :** Le Maire propose la candidature de Mme BARET Liliane comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme BARET Liliane est désignée pour en assurer les fonctions.

& &  
&

**AFFAIRE N° 6/**

**Adoption du budget primitif 2013**

**- Annexe de l'assainissement collectif des eaux usées**

Le compte prévisionnel du service annexe de l'assainissement collectif des eaux usées est proposé comme suit pour l'exercice 2013.

*Hôtel de Ville*

61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS

Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65

	<b>Dépenses : 484 516</b>	<b>Recettes : 484 516</b>
<b>Fonctionnement</b>	214 749	214 749
<b>Investissement</b>	269 767	269 767

**En section de fonctionnement :**

Les recettes se répartissent de la façon suivante :

Chap. 70 – Vente de prestations de service (Produits de la surtaxe et de la participation au raccordement)	153 728
Chap. 74 – Subvention et participation des collectivités	30 254
Chap. 042 – Opération d’ordre de transferts entre sections	30 767

Les dépenses comprennent :

Chap. 011 – Charges à caractère général	41 000
Chap. 65 – Autres charges de gestion courante (Imputation du coût de la participation due au fermier pour déversement dans la station d’épuration)	48 000
Chap. 66 – Charges financières	44 700
Chap. 042 – Opération d’ordre de transferts entre sections	81 049

**En section d’investissement :**

Les dépenses sont constituées de :

Chap. 16 – Remboursement d’emprunts et dettes assimilées	39 000
Chap. 23 – Immobilisations en cours	200 000
Chap. 040 – Opération d’ordre de transferts entre sections	30 767

Les recettes prennent en compte :

Chap. 10 – Autres réserves	93 000
Chap. 16 – Emprunts	95 718
Chap. 040 – Opération d’ordre de transferts entre sections	81 049

Pour ce budget, il s’agit essentiellement :

- de réaliser les travaux pour l’extension du réseau sur le chemin Mélina.

Le Conseil Municipal est invité à :

- fixer le niveau de vote par chapitre ou article ;

- voter le budget.

Le Conseil Municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire, délibère et **à l'unanimité** :

- décide de voter le budget au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement ;
- adopte les différents chapitres tels que ci-dessus proposés, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

En conséquence, le **Budget Primitif 2013 de l'assainissement collectif des eaux usées** est arrêté comme suit en balance générale :

	<b>Dépenses : 484 516</b>	<b>Recettes : 484 516</b>
<b>Fonctionnement</b>	214 749	214 749
<b>Investissement</b>	269 767	269 767

**Et les membres ont signé.**

**Pour expédition conforme,**

**Le Maire,**

